

DL Entreprises ▾ BTP et construction Industrie Commerces et services Agroalimentaire Distribution

Alpes-de-Haute-Provence

Un autre projet photovoltaïque entravé à la montagne de Lure

La cour administrative d'appel de Marseille a rendu une décision défavorable au projet d'Engie green à Ongles, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Le Dauphiné Libéré – Hier à 18:30 – Temps de lecture : 2 min



La société Engie Green projette d'implanter un parc photovoltaïque dans le bois de Seygne, à Ongles. Photo Amilure

À la montagne de Lure, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les défenseurs de l'environnement qui s'opposent à la multiplication des projets photovoltaïques viennent de remporter une victoire juridique. La cour administrative d'appel de Marseille a annulé le 31 décembre le permis de défrichement de la société Engie green sur le bois de Seygne à Ongles, délivré par le préfet en 2020.



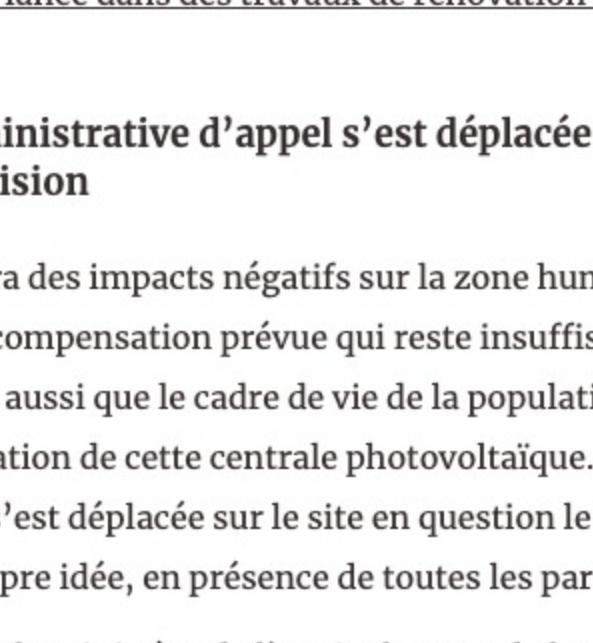
benuta Tapis pour petits et grands
benuta.fr

Elle donne raison à l'association des amis de la montagne de Lure (Amilure), qui avait été déboutée en première instance. 12,7 hectares de zone naturelle devaient être défrichés en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque permettant de produire environ 12,7 gigawatts-heure.



Après Boralex, Amilure place Engie Green face à ses responsabilités : nous gagnons en appel contre le permis de défrichement sur le bois de Seygne, à Ongles. <https://amilure.org/.../2025/01/ongles-amilure-gagne-en-appel/>

16 5 10



benuta Tapis benuta Nest
benuta.fr

A lire aussi **DL Entreprises**

[L'Ukraine accusé d'avoir attaqué TurkStream, seul voie d'acheminement de gaz russe vers l'Europe](#)

[L'Iran et les pays européens discutent avant le retour de Donald Trump](#)

[Emmaüs se lance dans des travaux de rénovation énergétique](#)

La cour administrative d'appel s'est déplacée sur le site avant sa décision

“Le projet aura des impacts négatifs sur la zone humide nonobstant la mesure de compensation prévue qui reste insuffisante” justifie la cour. Qui juge aussi que le cadre de vie de la population serait affecté par l'implantation de cette centrale photovoltaïque. Chose rare, la cour d'appel s'est déplacée sur le site en question le 5 décembre pour se faire sa propre idée, en présence de toutes les parties.

Engie green et le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire ont deux mois pour se pourvoir éventuellement en cassation. En attendant, Amilure se félicite d'être parvenue à interrompre “le processus de saccage de cette zone humide rare et remarquable”.

En mai 2024, l'association avait déjà obtenu [l'annulation de la dérogation espèces protégées accordée par la préfecture à la société Boralex pour sa centrale de Cruis.](#)

Énergie

Environnement

+